

Economico Flash ⚡ #33

Gestion de fortune traditionnelle vs. numérique

info@economico.ch

Dr. Ueli Mettler,
c-alm AG

Suivez-nous sur
LinkedIn

Graphique de la semaine : Gestion de fortune traditionnelle versus numérique

Gérants de fortune
traditionnels



vs.

Gestionnaires de
fortune numériques



Trouve les 10
différences !

Le graphique de la semaine formule la problématique de ce flash : « Gestion de fortune traditionnelle versus gestion de fortune numérique - Trouvez les 10 différences » !

La réponse : il n'y en a pas ! Du moins pas d'un point de vue juridique. Les deux services sont des « services de gestion d'instruments financiers (gestion de fortune) » au sens de l'art. 3, al. 1, let. c, ch. 3 FIDLEG. Les deux services sont soumis aux mêmes obligations de diligence, d'information et de clarification des risques, notamment l'exécution précontractuelle d'un examen d'adéquation et d'aptitude. Le terme de « robo advisor », également souvent utilisé pour les gestionnaires de fortune numériques, est trompeur, car d'un point de vue juridique, les gestionnaires de fortune numériques ne fournissent justement pas un service de conseil.

Du point de vue des risques, les deux services sont également sur un pied d'égalité. En cas de faillite du gestionnaire de fortune, l'investisseur reste propriétaire des titres. Si la banque dépositaire où les titres sont conservés fait faillite, les titres gérés constituent un patrimoine spécial qui est retiré de la masse en faillite dans le cadre de la procédure de faillite et vous est remis en tant qu'investisseur.

Même si les services sont juridiquement identiques, des différences sont apparues dans la pratique. En particulier au niveau des coûts : alors que dans la gestion de fortune traditionnelle (non négociée), des coûts totaux (y compris les coûts des produits) de 2% à 3% par an sont courants dans l'industrie, les coûts récurrents du gestionnaire de fortune numérique leader en termes de prix s'élèvent, selon [Economico marketplace](#) à seulement 0,48% ou 480 CHF par an pour un portefeuille d'actions et d'obligations de 100 000 CHF - y compris, bien sûr, les coûts des produits.

Les autres différences typiques sont les suivantes :

- **Mode de suivi** : Les gestionnaires de fortune traditionnels misent sur le contact personnel : les entretiens de conseil, les analyses individuelles et les relations à long terme sont au centre de leurs préoccupations. Les gestionnaires de fortune numériques offrent en revanche un suivi numérique - efficace, automatisé et disponible 24 heures sur 24.
- **Instruments de placement** : les conseillers traditionnels offrent un large accès aux titres individuels et aux placements collectifs actifs et passifs. Les gestionnaires de fortune numériques travaillent de manière standardisée - généralement avec des ETF/fonds indiciels - et suivent des règles claires, souvent avec une approche de placement passive.

Du point de vue de l'investisseur, rien ne s'oppose à ce que les gestionnaires de fortune traditionnels et numériques soient considérés comme un seul marché et que la concurrence y joue son rôle. Economico vous soutient dans cette démarche. Du point de vue des prestataires traditionnels, il n'y a pas d'autre solution à moyen terme que de faire face à la concurrence des gestionnaires de fortune numériques. Certains prestataires - notamment plusieurs banques cantonales comme la ZKB, la TKB, la GKB ou la BCV - prennent les devants et présentent leurs offres sur la place de marché Economico.

Takeaways

- Les gestionnaires de fortune traditionnels et numériques sont en concurrence directe.
- Ce qui compte, c'est la performance nette.